

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 025-493901102-20220921-DEL_2022_53_CA-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 septembre 2022

Délibération n°53

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

Vote pour : 23

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 26 août 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. DALLAVALLE – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY - M. LIME– M. MICHAUD –
Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. FAIVRE-PIERRET – M. FRIGO –
M. JOUVIN – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) – Mme GUYEN (pouvoir à Mme TISSOT-
TRULLARD) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme VOIDEY)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à M. LIME) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)
– M. MOLIN (pouvoir à Mme BRAND)

OBJET : MODIFICATIONS D'ACQUISITIONS

Cinq promesses de vente validées lors de précédent conseil d'administration (CA du 8/7/22 et 10/12/20) doivent faire l'objet d'une rectification concernant le parcellaire ou les surfaces acquises :

En conséquence, s'agissant des acquisitions ci-après :

- **VAL-DE-GOUHENANS (70), (opération 873) :** « Acquisition de parcelles rue du Messenger-Phase 2 » : sur la commune du VAL-DE-GOUHENANS acquisition des parcelles cadastrées :
 - Section ZD n° 11 sise au lieu-dit "Champs de la Grue", d'une superficie de 1 are 75 centiares,
 - Section **ZD n° 196** sise au lieu-dit "5 rue du messenger", d'une superficie de 7 ares 30 centiares,
 - Section **ZD n° 19** sise au lieu-dit "Village", d'une superficie de 48 ares 14 centiares,pour un montant de 114 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU (90), (opération 864) :** « Reconversion de la friche industrielle » : sur la commune de ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU acquisition des parcelles cadastrées :
 - Section D n° 490 sise au lieu-dit " Le Village", d'une superficie de 18 centiares,
 - Section D n° 500 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 29 centiares,
 - Section D n° 507 sise au lieu-dit "7 rue d'Etueffont", d'une superficie de 18 ares 24 centiares,
 - Section D n° 642 sise au lieu-dit "23 rue d'Etueffont", d'une superficie de 15 ares 78 centiares,
 - Section D n° 647 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 7 ares 66 centiares,
 - Section D n° 648 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 11 ares 73 centiares,
 - Section D n° 651 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 6 ares 73 centiares,
 - Section D n° 652 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 20 centiares,
 - Section D n° 653 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 41 ares 50 centiares,
 - Section D n° 654 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 23 ares 39 centiares,
 - Section D n° 655 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 5 centiares,pour un montant de 145 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **LES FINS (25) (opération 914) - « Acquisition maison DUBOURGEOIS » :** sur la commune des FINS, acquisition des parcelles :
 - AD 262 d'une superficie de 300 m²
 - AD 265 d'une superficie de 195 m²
 - AD 267 d'une superficie de 2227 m²
 - **AD 3439** d'une superficie de 61 m²pour un montant de 370 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).



- **FRASNE (25) (opération 733)** - "Acquisition boulangerie-terrain appartement" : sur la commune de Frasne, acquisition d'un bien situé Grande Rue sur la parcelle actuellement cadastrée section **AC n°189** d'une superficie de 24 ares 25 centiares dont superficie à acquérir de **20 ares 25 centiares** pour un montant de **440 000.00 euros** (hors frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :
 - 400 000€ de prix de l'immeuble
 - 40 000€ d'indemnité au titre d'indemnité complémentaire de matériel

MARMAGNE (71) (opération 909) - « Lotissement Champs de la Croix » : sur la commune de MARMAGNE, acquisition de la parcelle sise lieu-dit "Les Champs de la Croix", cadastrée section AB n°29, d'une superficie de 8 993 m², pour un montant de **76 540,50 euros** (hors taxes et frais d'enregistrement).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré
PREND ACTE ET VALIDE

- **les compléments ou modifications d'acquisitions ainsi qu'il suit :**
- **VAL-DE-GOUHENANS (70), (opération 873)** : « Acquisition de parcelles rue du Messenger-Phase 2 » : sur la commune du VAL-DE-GOUHENANS acquisition des parcelles cadastrées :
 - Section ZD n° 11 sise au lieu-dit "Champs de la Grue", d'une superficie de 1 are 75 centiares,
 - Section **A n° 196** sise au lieu-dit "5 rue du messenger", d'une superficie de 7 ares 30 centiares,
 - Section **A n° 198** sise au lieu-dit "Village", d'une superficie de 48 ares 14 centiares,pour un montant de 114 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).
- **ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU (90), (opération 864)** : « Reconversion de la friche industrielle » : sur la commune de ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU acquisition des parcelles cadastrées :
 - Section D n° 490 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 18 centiares,
 - Section D n° 500 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 29 centiares,
 - Section D n° 507 sise au lieu-dit "7 rue d'Etueffont", d'une superficie de 18 ares 24 centiares,
 - Section D n° 642 sise au lieu-dit "23 rue d'Etueffont", d'une superficie de 15 ares 78 centiares,
 - Section D n° 647 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 7 ares 66 centiares,
 - Section D n° 648 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 11 ares 73 centiares,
 - Section D n° 651 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 6 ares 73 centiares,
 - Section D n° 652 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 20 centiares,
 - Section D n° 653 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 41 ares 50 centiares,
 - Section D n° 654 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 23 ares 39 centiares,
 - Section D n° 655 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 5 centiares,
 - Section **D n° 649 sise au lieu-dit "Le Village", d'une superficie de 7 ares 81 centiares.**pour un montant de 145 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).
- **LES FINS (25) (opération 914)** - « Acquisition maison DUBOURGEOIS » : sur la commune des FINS, acquisition des parcelles :
 - AD 262 d'une superficie de 300 m²
 - AD 265 d'une superficie de 195 m²
 - AD 267 d'une superficie de 2227 m²
 - **AD 343** d'une superficie de 61 m²pour un montant de **370 000 euros** (hors taxes et frais d'enregistrement).
- **FRASNE (25) (opération 733)** - "Acquisition boulangerie-terrain appartement" : sur la commune de Frasne, acquisition d'un bien situé Grande Rue sur la parcelle actuellement cadastrée section **AB n°189** d'une superficie de 24 ares 25 centiares dont superficie à acquérir de **20 ares 68 centiares** pour un montant de **440 000.00 euros** (hors frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :
 - 400 000€ de prix de l'immeuble
 - 40 000€ d'indemnité au titre d'indemnité complémentaire de matériel
- **MARMAGNE (71) (opération 909)** - « Lotissement Champs de la Croix » : sur la commune de MARMAGNE, acquisition de la parcelle sise lieu-dit "Les Champs de la Croix", cadastrée section AB n°29, d'une superficie de 8 993 m², pour un montant de **76 440,50 euros** (hors taxes et frais d'enregistrement).

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY